

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mercredi 22 avril 2009 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Location des logements au dessus de la Mairie
- 3) Effacements réseaux aériens Mairie avec le SDEC : demande de subvention
- 4) Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale
- 5) Voirie 2009 : lancement du marché
demande subvention aménagement bourg
- 6) Questions diverses

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 22 avril 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt deux avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoints
Mmes Candavoine, Dufeil et Hochet
MM Bouty, Dubreuil, Elie, Lépy, Tiphagne, Sochon conseillers

Absent excusé : MM Lemarchand et Breiner

Secrétaire de séance : M Dubreuil

1) Informations du maire

M Guiot informe qu'une centaine de personnes ont répondu présents pour le repas du 26 avril prochain. Le rendez-vous est à midi pour les conseillers municipaux qui aident aux services à table. Ils seront aidés par M Ronceray et Mme Bissay.

Concernant le marché aux fleurs du 10 mai prochain Un encart sera publié dans les journaux et les panneaux publicitaires seront mis en place le 30 avril prochain. Il est attendu le même nombre d'exposants que l'année dernière.

M le Maire informe que l'installation dans la nouvelle mairie est effective. La mise en place d'un panneau d'affichage est à l'étude.

La salle des associations fonctionne également. Il faudra prendre contact avec la mairie pour la réserver.

M Darras, notre doyen, est décédé à l'âge de 101 ans.

Une trentaine de personnes a assisté à la réunion concernant le Lieu Gaugain. Plusieurs sujets ont été évoqués dont le principal, l'urbanisme. Aucun projet n'a été déposé, ni étudié par la commission d'urbanisme et le conseil municipal, sachant que la zone est principalement une zone agricole et naturelle mise à part une petite possibilité pour 2 parcelles. La suite de la procédure du PLU est la mise à l'enquête publique pendant laquelle les observations pourront être émises

2) Location des logements au dessus de la Mairie

Les travaux étant terminés et les compteurs EDF enfin installés les logements à caractère social (loyers plafonnés) peuvent maintenant être loués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide de fixer les prix des loyers mensuels suivants selon la grille applicable :

Logement F1 (29 m ²)	:	225,00 € plus les charges
Logement F2 (45,65m ²)	:	328,00 € plus les charges

Une publicité sera faite par voie d'affiches dans la commune et la recherche sera confiée à l'étude Lemée

Une commission composée du Maire, des adjoints, d'E.Dubreuil et de J. Lépy donnera son avis.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les baux.

3) Effacements réseaux aériens Mairie avec le SDEC : demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement du Calvados relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaires, à **12 852.45 € TTC**

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : sur le réseau électrique, 100% pour le renforcement et 60 % pour le réseau d'électricité ; 60 % pour l'éclairage public (avec dépense pris en compte plafonnée à 70 € par ml de voirie).

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 4 641.74 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 3 843.74 €
- Eclairage : 797.99 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : trimestre de l'année et informe le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie.
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 324.92 €.
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

4) Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale

Après l'exposé des responsables de la Poste lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, sur les différentes possibilités du maintien du service de la poste, et après réflexion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture du modèle de convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention, de

fixer le nombre d'heures d'ouverture de l'agence, la durée de la convention qui peut être de 3, 6 ou 9 ans, la date de mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cette convention telle qu'elle est libellée
- Fixe à 60 heures le nombre d'heures d'ouverture, soit 3 heures par jour du lundi au samedi inclus
- Fixe la durée de la convention à 9 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

5) Voirie 2009 : Lancement du marché demande subvention aménagement bourg

Travaux de voirie 2009 : Chemin des Toutains, rue des Bougainvillées et route du Fauquet
Après avis de la commission voirie et l'inscription au budget 2009, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la procédure de marché pour un montant estimé de 82 800,00 € HT

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg d'un montant estimé de 257 000,00 € HT,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

Sollicite une subvention, la plus élevée possible, au titre de la réserve parlementaire, auprès de Madame le député et de Monsieur le sénateur.

6) Questions diverses

La planification du ménage dans les nouveaux locaux est à étudier.

L'installation de plots au passage piéton devant l'école est envisagée.

Concernant l'affaire de M Letellier, la commune prend en charge la clôture le long du chemin et les frais de géomètre mais la Taxe Locale d'Équipement (TLE) ne plus être exonérée ni abaissée car le Permis de construire a déjà été accordé. Le taux de la TLE de 4% est fixé globalement pour tout le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal reste conscient que la somme à verser est très importante et ne va pas dans le sens du développement économique des entreprises qui s'installent.

Le concours photos est reporté à la Fête Saint Germain. La limite d'inscription est repoussée au 30 juin prochain.